



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

Conseil du **27 avril 2018**

Délibération n° 2018-2769

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Saint Genis Laval

objet : Aménagement des voies de desserte du Vallon des hôpitaux et du métro B - Approbation du programme, d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique avec les Hospices civils de Lyon et d'une convention de financement avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL)

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Le Faou

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 10 avril 2018

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 2 mai 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Basdereff, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burrigand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, M. Cochet, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mme de Lavernée, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme lehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, M. Uhlrich, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à M. Coulon), Galliano, Mmes Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Poulain (pouvoir à M. Germain), Ait-Maten (pouvoir à M. Gomez), Berra (pouvoir à Mme Nachury), M. Boumertit (pouvoir à Mme Burrigand), Mme Burillon (pouvoir à M. Crimier), MM. Cohen (pouvoir à M. Barret), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Compan (pouvoir à Mme Balas), Mme de Malliard (pouvoir à Mme Corsale), MM. Gachet, Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mmes Guillemot (pouvoir à M. Longueval), Michonneau (pouvoir à Mme Piantoni), M. Passi, Mme Servien (pouvoir à Mme Bouzerda), M. Vaganay (pouvoir à Mme Millet).

Absents non excusés : M. Aggoun, Mme Beautemps.

**Conseil du 27 avril 2018**  
**Délibération n° 2018-2769**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville
commune (s) : Saint Genis Laval
objet : <b>Aménagement des voies de desserte du Vallon des hôpitaux et du métro B - Approbation du programme, d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique avec les Hospices civils de Lyon et d'une convention de financement avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL)</b>
service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

### Le Conseil,

Vu le rapport du 5 avril 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération d'aménagement des voies de desserte du Vallon des hôpitaux et du métro B à Saint Genis Laval fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil métropolitain le 6 juillet 2015.

### I - Programme et enveloppe prévisionnelle

Situé sur la Commune de Saint Genis Laval, le projet du Vallon des hôpitaux fait l'objet d'une coordination entre la Métropole de Lyon, la Commune de Saint Genis Laval, les Hospices civils de Lyon (HCL) et le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL). Les études préalables nécessaires à la consultation d'une maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des voies de desserte du site sont aujourd'hui terminées. Elles ont conduit à la définition d'un programme d'aménagement partagé avec l'ensemble des acteurs.

Le projet des voies de desserte du Vallon des hôpitaux et du métro B prévoit :

- la création du prolongement de l'avenue de Gadagne entre l'avenue Georges Clémenceau et le futur pôle d'échange multimodal,
- la création d'un axe central structurant parallèle au chemin du Grand Revoyet,
- l'aménagement d'une esplanade publique centrale,
- la requalification de la rue Francisque Darcieux entre le chemin de Chazelle et la rue Jules Guesde,
- la requalification du chemin du Grand Revoyet entre le chemin du Petit Revoyet et la rue Francisque Darcieux, comprenant la création de la gare bus.

La concertation préalable réglementaire, débutée le 27 novembre 2017, se poursuit avec plusieurs réunions publiques réalisées et à venir sur 2018. Ces voiries primaires s'inscrivent dans une opération globale, soumise à la concertation préalable réglementaire dont les objectifs poursuivis et les modalités ont été définies par la délibération n° 2017-2351 du Conseil du 6 novembre 2017. À l'issue de la concertation préalable, les observations pourront alimenter la conception et les options essentielles au projet. Un bilan global sera délibéré.

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux est estimée à 20 712 k€TTC au stade du programme.

### II - La convention de maîtrise d'ouvrage unique pour la reconfiguration des accès au centre hospitalier Lyon Sud

Les aménagements de voirie sur le domaine public métropolitain, autour de la future station de métro Saint Genis Laval-Hôpitaux Sud, rendent nécessaire la reconfiguration des accès au centre hospitalier Lyon Sud.

Le programme des aménagements de voirie qui prévoit, notamment, la suppression de la voie de liaison des HCL et sa remise à niveau pour l'aménagement de la future esplanade, rend nécessaire le rétablissement des accès véhicules et modes doux au centre hospitalier Lyon Sud et le rétablissement des clôtures et portails au nouvel alignement du chemin du Grand Revoyet. Ces travaux relèvent de la compétence de la Métropole.

Afin d'assurer une continuité des aménagements et des cheminements à l'intérieur du centre hospitalier, les HCL ont un programme de requalification du parvis du bâtiment 3B. La mise en place future d'un contrôle d'accès à l'hôpital implique la reconfiguration de l'entrée des véhicules. Ces travaux relèvent de la compétence des HCL.

Compte tenu des liens existants entre les travaux et ouvrages relevant de la compétence de chacune des parties, de leur imbrication, et afin de garantir la cohérence et la coordination des interventions, il a été convenu, conformément aux dispositions de l'article 2-II de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique, que cette opération serait réalisée par un seul maître d'ouvrage, en l'occurrence la Métropole, qui agira en tant que "maître d'ouvrage unique de l'opération".

Une convention, à signer entre la Métropole et les HCL, a pour objet de confier à la Métropole la maîtrise d'ouvrage unique pour la réalisation de l'ensemble de l'opération.

À ce titre, la Métropole prend à sa charge la somme prévisionnelle de 1 299 600 € TTC et les HCL la somme prévisionnelle de 2 574 180 € TTC.

### **III - La convention de financement pour la création de la gare bus**

La création du pôle d'échange multimodal conduit à une reconfiguration viaire autour de la future station de métro Saint Genis Laval-Hôpitaux Sud.

Le programme des aménagements de voirie prévoit, notamment, la suppression, à la circulation générale, d'un tronçon du chemin de Grand Revoyet, pour l'implantation d'une gare bus. Cette voie reste ouverte aux modes actifs avec une piste cyclable et un 2° trottoir aménagés en rive de l'hôpital.

Une convention, à signer entre la Métropole et le SYTRAL, a pour objet de faire financer par le SYTRAL les aménagements réalisés par la Métropole pour la création de la gare bus.

À ce titre, la Métropole prend à sa charge la somme prévisionnelle de 19 762 200 € TTC et le SYTRAL la somme prévisionnelle de 1 375 620 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

## **DELIBERE**

### **1° - Approuve :**

a) - le programme du projet des voies de desserte du Vallon des hôpitaux et du métro B à Saint Genis Laval et l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux,

b) - la convention de maîtrise d'ouvrage unique à passer entre la Métropole de Lyon et les Hospices civils de Lyon, pour la reconfiguration des accès au centre hospitalier Lyon Sud,

c) - la convention de financement à passer entre la Métropole et le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL), pour la création de la gare bus - Hôpitaux Sud à Saint Genis Laval.

**2° - Autorise** Monsieur le Président à signer lesdites conventions et l'ensemble des actes afférents nécessaires à leur exécution.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 2 mai 2018.**